

Directives pour les courses

Aux participants :

1. Le participant s'inscrit auprès du chef de course concerné **avant** la course. La personne non inscrite dans les temps auprès du chef de course ne pourra pas participer à l'activité.
2. Inscription aux courses de 1 jour, au plus tard au Stamm du vendredi précédent et dans les limites des places disponibles. Stamm à 18h15. Les présents au Stamm sont prioritaires.
3. Les absents au Stamm désireux de participer à la course d'un jour doivent impérativement s'annoncer au chef de course **avant** le vendredi 18 heures afin que celui-ci puisse en tenir compte dans l'organisation.
4. Inscription aux courses de 2 jours et plus, les participants doivent s'inscrire **au plus tard** une semaine à l'avance auprès du chef de course (réservations de cabane, transport et autres...).
5. Par respect pour les présents, le chef de course ne répond pas au téléphone/Natel lors du Stamm.
6. Le participant ayant besoin de matériel de sécurité prêté par le club (DVA, pelle, sonde, corde, longe ferrata, baudrier...) doit l'annoncer au chef de course lors de son inscription à la sortie.
7. Chaque participant doit arriver à la course avec tout le matériel nécessaire (personnel, loué ou prêté) correctement réglé et prêt à l'utilisation. Le matériel prêté par le club doit avoir été prévu au Stamm.
8. Le CAS Morges, considère comme « débutant » une personne qui :
 - Pour l'hiver (peaux de phoque) sait déjà bien skier sur toutes pistes et météo variable.
 - Pour randos et randos-raquettes sait marcher plusieurs heures, avec dénivelés et météo variable.
 - Pour la haute montagne être déjà randonneur expérimenté.Les "débutants" acceptent les directives du chef de course et cherchent à apprendre les techniques spécifiques de l'activité concernée.
9. Le club peut demander aux personnes trop faibles techniquement d'apprendre à skier sur piste avant de s'inscrire à des courses, de s'entraîner à l'endurance, à la marche en pente pour les randos.
10. Les « débutants » doivent participer aux courses d'apprentissage où les techniques leur sont montrées et expliquées (p.ex. conversions, marche avec crampons, etc.). Ils acceptent le programme et comprennent qu'une inscription tardive en saison pose problème car il existe un trop grand décalage de technique et d'endurance avec les autres participants déjà entraînés depuis le début de saison.
11. Les nouveaux expérimentés doivent participer dès le début de saison afin de s'intégrer aux groupes.
12. Les grandes courses de fin de saison et courses de haute montagne sont réservées aux membres actifs entraînés en groupe avec notre club, ayant une technique suffisante et une condition physique adéquat.
13. Les invités occasionnels sont soumis aux mêmes règles d'inscription et participation que les membres.
14. Le participant est invité à s'intéresser à la course en prenant connaissance de son itinéraire, en surveillant les pentes, en s'intéressant à la topographie, au groupe et en respectant l'environnement.

Aux chefs de courses :

15. Le chef de course choisit et adapte les participants en fonction de la sortie prévue. La rigueur dans la sélection des participants est une composante de sécurité. Il désigne les assistants nécessaires.
16. Un « assistant chef de course » est : soit un chef de course, soit une personne motivée ayant assez d'expérience pour gérer le groupe et la course avec l'aide du chef du jour.
17. Nombre de personnes pour les courses :
 - Jusqu'à 7 personnes : 1 chef de course suffit (6 + le chef)
 - Jusqu'à 12 personnes : 1 chef + 1 assistant (10 + le chef et l'assistant)
 - Au delà du nombre : une course de dédoublement peut être organisée.Une certaine tolérance est acceptée en fonction de la difficulté et de l'engagement de la course. Si le nombre d'amateurs est trop important, la "préférence Morgienne" (membre de la Sous-section) peut être évoquée. Les externes à notre Sous-sections ne sont pas prioritaires.
18. Si une course de dédoublement est organisée, celle-ci est indépendante de la première. Elle doit être de même niveau et de même difficulté que la course prévue, et gérée par un chef de course compétent. Elle peut avoir le même but (sommet) et itinéraire que la première, mais peut aussi être dans une autre région. Les courses ainsi organisées doivent recevoir l'aval du responsable alpinisme ou d'un membre du comité de la sous-section lui même chef de course.
19. Les courses organisées entre amis, hors du cadre du CAS ne sont pas reconnues comme courses du club.